

COMMUNE DE SCIECQ  
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 16 novembre, à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, Maire.

Date de la convocation : le 6 novembre 2020

**Nombre de conseillers** : en exercice : 15, présents : 14 , votants : 15

Présents :

Mesdames CLANCIER Catherine, LEFEBVRE Hélène, PARSONNEAU Géraldine, QUEIROS Élodie, VENTURINI Séverine  
Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLE Pascal, CHIRON Florian, COURTECUISSÉ Vincent, GODET Guy-Marie, JARRY Claude, MAURY Anthony, PHILIPPE Jean-Pierre,

Absent(e)s et excusé(e)s: AYMÉ Sophie (pouvoir à LEFEBVRE Hélène)

Secrétaire : Pascal CHARNOLE

Début de séance : 20h30

Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion du Conseil municipal se tient en visioconférence.

**Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020 tel que présenté.

**Point 2 : Désignation de membres à la commission de contrôle de la liste électorale (DEL2020-59)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la préfecture n'a pas validé les désignations de certains membres à la commission de contrôle des listes électorales telles que délibérées lors des précédentes réunions du Conseil Municipal.

En effet, l'ordre titulaire / suppléant doit respecter l'ordre du tableau du Conseil Municipal et le délégué à la commission de contrôle des listes électorales au titre du Tribunal de Grande Instance ne peut pas être conseiller municipal.

Il revient donc au Conseil Municipal de procéder à de nouvelles désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la composition de commission de contrôle suivante :

- Pascal CHARNOLÉ, conseiller municipal
- Hervé GOURDIEN, un délégué de l'administration
- René BECOT, délégué proposé au président du TGI :

**Point 3 - Désignation de membres à la commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes de SCIECQ, ECHIRE, NIORT, ST GELAIS et CHAURAY**

Une commission intercommunale d'aménagement foncier a été constituée par le conseil départemental dans le cadre de la protection de la ressource du service des eaux du vivier.

Le projet d'aménagement foncier en cours d'étude depuis 2019 concerne près de 60 % du territoire de la commune de SCIECQ.

Il y a lieu de remettre en place cette commission après les élections municipales et à cet effet il revient au conseil municipal d'élire deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, titulaires, ainsi qu'un propriétaire suppléant.

En ce qui concerne l'élection des propriétaires, une publicité doit être réalisée par la mairie afin d'inviter les candidats à se faire connaître, 15 jours au moins avant la date de l'élection en conseil municipal, par affichage en mairie et par voie d'insertion dans un quotidien.

Trois candidats répondant aux critères d'élection des membres de la commission se sont déjà fait connaître. Les candidatures de Messieurs Michel MERCIER, Claude JARRY et Jack DESMIER seront donc affichées en mairie et insérée, pour publicité, dans un quotidien.

Compte tenu de cette procédure l'élection des propriétaires, membres de la commission, est reportée au conseil municipal de décembre.

**Point 4 - Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant au comité de pilotage du PLUID de la CAN (DEL2020-60)**

Les travaux d'élaboration du PLUID de la CAN vont débiter à la fin de cette année pour aboutir à une approbation et mise en application du PLUID fin 2023.

Le pilotage de ces travaux sera assuré par un comité de pilotage composé d'un élu titulaire et d'un élu suppléant par commune. Il revient au conseil municipal de désigner ses représentants.

Ce comité de pilotage se réunira très régulièrement environ une fois par mois et la première réunion est déjà fixée au 7 décembre 2020. Il reviendra aux deux élus d'informer le Conseil Municipal des travaux de ce comité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les candidatures de Messieurs Jean-Michel BEAUDIC en qualité d'élu titulaire et Jean-Pierre PHILIPPE en qualité d'élu suppléant.

**Point 5 - Admissions de créances irrécouvrables en non-valeur (DEL2020-61)**

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget de la commune. Certains titres restent impayés, malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil municipal,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,  
 Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,  
 Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,  
 Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,  
 Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 719,57 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 3046351415 / 3996680815 / 4483310215 dressées par le comptable public.

<p><b>Point 6 - Programmation et financement des travaux d'aménagement de la route de NIORT</b></p>
---

Les entreprises dont les offres n'ont pas été retenues ont été informées de l'attribution de ce marché suite à la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre dernier. Aucune entreprise ne s'est manifestée dans les délais impartis pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

L'entreprise BONNEAU a donc été avertie que sa offre relative au marché pour les travaux d'aménagement de la Route de Niort avait été retenue.

La réunion de signature du marché et de programmation des travaux a été programmée au lundi 30 novembre prochain, à 17 h00, en présence du maître d'œuvre et de l'entreprise BONNEAU.

L'ensemble des membres de la commission Travaux est également convié à assister à cette réunion.

Après la décision par le Préfet de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR au taux de 30%, l'ensemble des données du plan financement sont désormais connues :

**Dépenses HT**

Etudes préalables	19 060,45
Maîtrise d'œuvre	13 985,51
Travaux	199 793,00
Eclairage public	41 915,18
Radars pédagogiques	3 483,00
Bornage	<u>922,85</u>
<b>Total</b>	<b>279 160,00</b>

**Recettes**

Etat (DETR) (30 %)	82 426,00
Département	94 280,00
CAN	34 000,00
SEOLIS	12 037,00
Commune	<u>56 417,00</u>
<b>Total</b>	<b>279 160,00</b>

**Point 7 : Travaux d'aménagement de la salle des archives (DEL2020-62)**

La commission Travaux a consulté 3 entreprises : TURPEAU, CRETIN et NIORT CONSTRUCTION. Seules deux ont répondu et proposé une offre. L'examen de ces offres sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission Travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proroger et ne pas désigner l'entreprise attributaire lors de cette séance.

**Point 8 : Transfert de la résidence autonomie Les Vignes à l'ACSAD (DEL2020-62 et DEL2020-63)**

Après le transfert des personnels à l'ACSAD intervenu au 1er juin dernier, le transfert de la résidence sera effectif au 1er décembre prochain sur la base d'un arrêté du Président du conseil départemental.

Il conviendra à cette date d'apurer les comptes de la résidence et d'en clôturer la comptabilité (compte administratif et compte de gestion).

Un état prévisionnel provisoire des dépenses et des recettes fait apparaître un besoin de financement de l'ordre de 17 000 €.

Dans l'attente de la clôture définitive des comptes de la résidence (CCAS) et pour répondre au besoin de financement constaté il est proposé au Conseil municipal d'attribuer par délibération au CCAS une subvention de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65737 (DEL2020-62).

Les crédits à ce compte étant insuffisants, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires :

SECTION FONCTIONNEMENT				
	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
DEPENSES	022		<i>Dépenses imprévues</i>	- 15 000 €
DEPENSES	65	65737	<i>Autres établissements publics</i>	+ 15 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette décision modificative (DEL2020-63).

**Point 9 : Adhésion au CAUE et à ID 79 (DEL2020-64)**

Le CAUE des Deux-Sèvres (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est aux côtés des communes pour leurs projets d'architecture et d'aménagement.

Pour les communes qui adhèrent ou souhaitent adhérer à l'agence technique départementale, iD79, la cotisation à iD79 est réduite du montant de celle du CAUE. Pour la commune de Sciecq, l'adhésion à iD79 n'est plus de 200 €, mais réduite à 100 € en cas d'adhésion au CAUE79.

L'adhésion est de 100 € pour une commune de la taille de Sciecq, Monsieur le Maire propose au conseil de bien vouloir renouveler cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au CAUE.

**Point 10 : Demande de subvention du Comité des fêtes (DEL2020-65)**

La commission Culture, Animation et Vie associative propose au Conseil Municipal d'attribuer un montant de 250 € au Comité des fêtes qui n'a pas encore perçu de subvention de fonctionnement pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574.

**Point 11 : Informations**

- Dépose supports ligne HTA par INEO. Les travaux d'effacement sont maintenant terminés, la phase de dépôt des supports est en cours.
- La réfection de la chaussée, suite à l'effacement lignes HTA, est effectuée par l'entreprise BONNEAU.
- Calendrier de la collecte des ordures ménagères sera transmis aux usagers par mail et autres supports numériques. Il sera également, en format papier, lors d'une prochaine distribution d'information municipale.

**Point 12 : Questions diverses**

- La commission Travaux se réunira le mercredi 2 décembre à 20h30 en visioconférence.
- Les décorations de Noël seront, cette année concentrées dans le centre-bourg (médiathèque, église, Pause Sciecquoise...). Ne pas faire installer les décorations lumineuses dans les rues de la commune représente une économie de 1 600 euros. La décoration du centre-bourg sera réalisée par les agents techniques.  
De plus, Monsieur Claude JARRY va contacter Monsieur Patrick JALLEAU qui avait organisé une vente au déballage de décorations de Noël fin octobre 2020 qu'il n'a pas pu poursuivre en raison du confinement et, en fonction des invendus, compléter le stock de décorations de la commune.
- L'Association des Parents Sciecquois n'a rien prévu d'organiser pour Noël puisqu'en raison du confinement tous les rassemblements sont interdits, en intérieur comme en extérieur.
- Concernant les décorations de Noël, un chêne vert sera planté et décoré devant la Maison de la vie associative.
- Les paniers gourmands pour les anciens de 80 ans et plus sont en cours d'élaboration. Ils concernent 32 personnes. La somme de 25 euros par panier a été retenue, soit une dépense d'un total de 800 euros.

La séance est levée à 22 h25